



PROGRAMME

DÉCLARATION DES NATIONS-UNIES SUR LES DROITS DES PAYSANS REGARDS JURIDIQUES CROISÉS

19 avril 2024

Résumé

La Déclaration des droits des paysans (UNDROP) a été adoptée par l'assemblée générale des Nations-Unies le 17 décembre 2018, sans avoir suscité un intérêt à la hauteur des enjeux de la part de la communauté académique. La conférence a donc pour objet de contribuer à combler cette lacune, et le soutien apporté par le Luxembourg à l'adoption de ce texte est une excellente raison de le faire en ce lieu. Fruit d'un processus d'étroite collaboration entre des mouvements paysans et des ONG, l'UNDROP doit beaucoup aux efforts de la société civile, ce qui a également orienté vers une collaboration entre une ONG et l'Université en vue de produire cette réflexion de haut niveau.

Les manifestations agricoles dans plusieurs pays européens montrent à suffisance l'actualité des enjeux qui entourent le rôle et la reconnaissance des métiers agricoles dans nos sociétés contemporaines, tant dans le cadre des économies développées que dans celui des économies restées à dominante rurale. Cela invite à approfondir les possibles implications de cette Déclaration : la crise environnementale, la souveraineté alimentaire, en Europe et particulièrement en Afrique, appellent à mettre en perspective la Déclaration avec ces questions fondamentales pour l'avenir. Mais le statut de la Déclaration dans l'ordre juridique est aussi directement impliqué, au même titre que la fabrique de nouveaux droits fondamentaux. Des chercheurs de différentes disciplines juridiques éclaireront ces aspects complémentaires pour contribuer à l'élaboration d'un savoir approfondi, base de futures recherches et d'une meilleure appropriation par les acteurs de la société civile et les décideurs politiques.



Inscription : <https://bit.ly/480yjNp> (gratuite mais obligatoire)

Partenaires :



UNIVERSITY OF LUXEMBOURG
Department of Law



AMIE(S) DE LA DÉCLARATION
DES DROITS DES PAYSANS

Lieu:

Faculté de Droit, d'Économie et de Finance
Bâtiment Weicker, salle B001
4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg



PROGRAMME

DÉCLARATION DES NATIONS-UNIES SUR LES DROITS DES PAYSANS REGARDS JURIDIQUES CROISÉS

19 avril 2024

09:00 Ouverture

David Hiez, Professeur de droit privé à l'Université du Luxembourg
Raymond Weber, Président de SOS FAIM

L'UNDROP : QUESTIONS GÉNÉRALES

09:20 Présentation générale de l'UNDROP

Christophe Golay, Chargé de recherche à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains, Genève

09:40 L'UNDROP sous l'angle de l'approche expérimentaliste des droits humains

Alexandre Mortelette, Chercheur doctorant à la Chaire UNESCO en droits de l'homme

10:00 Discussions

10:30 Pause café

10:50 L'UNDROP : universalisme des droits humains versus particularisme de droits catégoriels

Jörg Gerkrath, Professeur de droit à l'Université du Luxembourg

11:10 Le glyphosate et la Déclaration des droits des paysans

Alessandra Donati, Référendaire à la cour de justice de l'Union Européenne

11:30 Discussions

12:00 Pause déjeuner

L'UNDROP : QUESTIONS SPÉCIALES

13:00 L'accès des femmes à la terre : l'exemple de l'Afrique de l'ouest

Piabié Jean-Baptiste Bako, Maître assistant à l'Université Thomas Sankara

13:20 Mieux concilier préservation de l'environnement et défense des droits des paysans

Aude-Solveig Epstein, Maîtresse de conférences à la Faculté de droit de l'Université Paris Nanterre, Visiting Assistant Professor à NYU Abu Dhabi

13:40 Discussions

14:10 L'UNDROP et le droit à l'alimentation

François Collard-Dutilleul, Professeur de droit à l'Université de Nantes

14:30 L'UNDROP, boussole pour la concrétisation du droit à l'alimentation en Afrique

Ibrahim Diori, Doctorant à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, membre d'Alternative Espace Citoyen, Niger

14:50 Discussions

15:20 Clôture

Inscription : <https://bit.ly/480yjNp> (gratuite mais obligatoire)

Partenaires :



UNIVERSITY OF LUXEMBOURG
Department of Law



Lieu:
Faculté de Droit, d'Économie et de Finance
Bâtiment Weicker, salle B001
4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg